



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N°8 :**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CHAMBRE  
DES METIERS ET DE L'ARTISANAT  
INTERDEPARTEMENTALE,  
DELEGATION GIRONDE

**Séance ordinaire du 26 Mars 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Mars 2019

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 32**

**Absent : 1**

**Excusés : 2**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC)

**Absent :** Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire :** Bruno QUERE

**DOSSIER N° 8 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT INTERDEPARTEMENTALE, DELEGATION GIRONDE**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de la Gironde (CMAI33) contribue au développement économique des entreprises immatriculées au répertoire des métiers ainsi qu'au développement des territoires, en réalisant des actions d'animation, de formation et d'accompagnement en faveur du secteur de l'artisanat.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement économique, la commune a décidé de proposer un accompagnement des artisans face à certaines problématiques identifiées avec le concours de la CMAI33.

Depuis 2016, la commune et la CMAi33 ont formalisé leurs engagements réciproques par la signature d'une convention de partenariat structurée autour de quatre axes :

- La formation et l'accompagnement des artisans dans leur stratégie numérique : deux ateliers collectifs et six permanences de suivis individuels organisés au sein de l'espace de travail partagé « Le Patio »,
- L'accompagnement des chefs d'entreprises de plus de 60 ans à la transmission-reprise de l'entreprise,
- Le suivi des mutations foncières et le maintien des artisans en « ville dense » par une cartographie qualifiée des fonciers stratégiques,
- L'accès et l'analyse des données économiques de la ville.

Par sa connaissance des besoins immobiliers des artisans sur la métropole et par ses contacts qualifiés avec des porteurs de projets potentiels, la CMAi33 participe également au projet d'extension de la Zone d'Activités Godard.

L'évaluation positive des actions réalisées, la qualité des relations partenariales ainsi que les nouvelles perspectives de collaboration conduisent à proposer le renouvellement de cette convention arrivant à son terme au mois de mars. Le coût pour l'année 2019 est estimé à 6 500 € répartis comme suit : 3 900 € à la charge de la CMAI33 et 2 600 € à la charge de la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention annexée,

CONSIDERANT que l'intérêt local le justifie et en vue de soutenir les initiatives, l'animation et le développement économique du territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**34 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée,

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 26 mars 2019

LE MAIRE,

  
Patrick BOBET